



POINTS D'APPELS MOBILES SERENEA®

- AIDE MÉMOIRE -

25/06/19



Point d'appel résident format bracelet

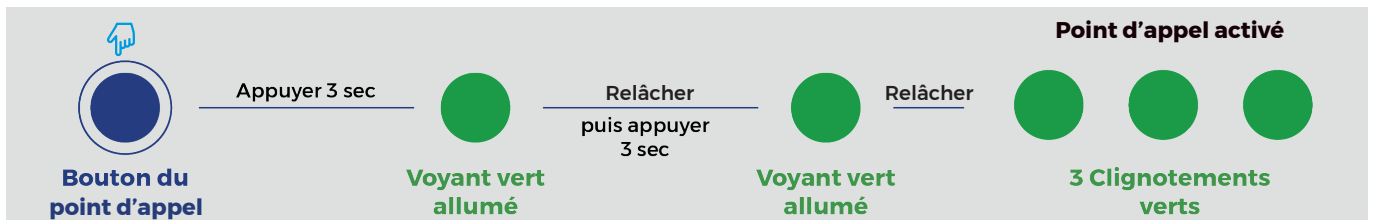


Point d'appel résident format pendentif



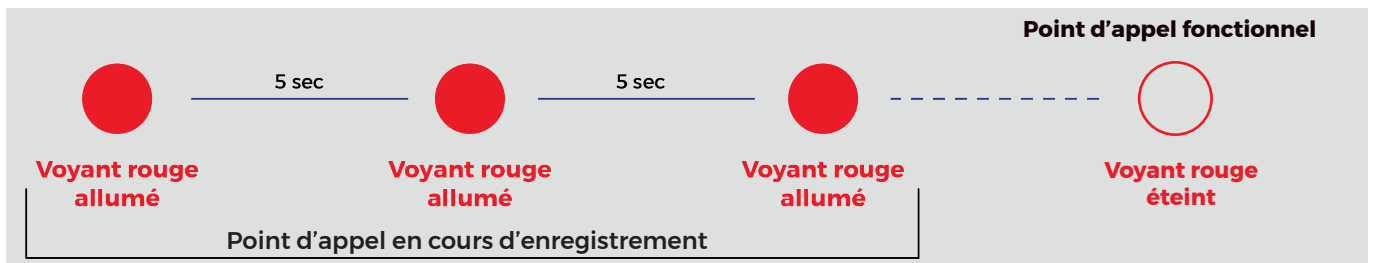
Point d'appel pour le personnel
(badge d'acquittement)

Activation



Si le voyant rouge s'allume, cela signifie que le temps entre les deux appuis était trop long. Recommencer la procédure depuis le début.

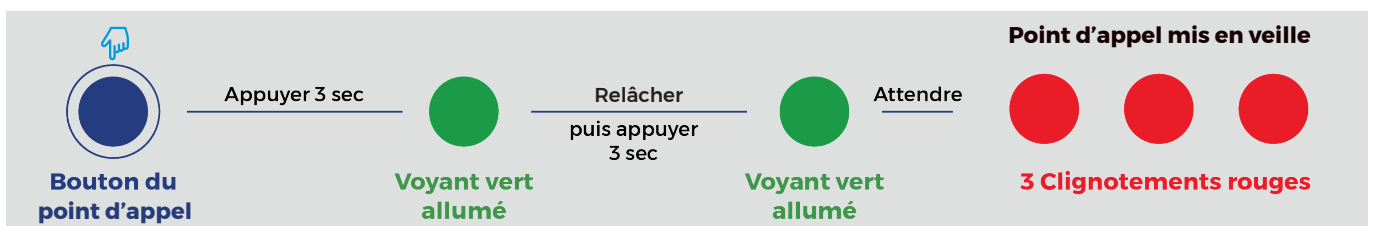
Enregistrement sur Serenea®



Dès qu'un point d'appel est activé, il s'enregistre sur le réseau LoRa associé à Serenea®. Tant que l'enregistrement n'a pu être réalisé, le voyant rouge s'allume toutes les 5 secondes, et le point d'appel retente régulièrement de s'enregistrer.

Lorsque le point d'appel est enregistré et fonctionnel il n'émet plus de signal lumineux.

Mise en veille



Si le voyant rouge s'allume, cela signifie que le temps entre les deux appuis était trop long. Recommencer la procédure depuis le début.

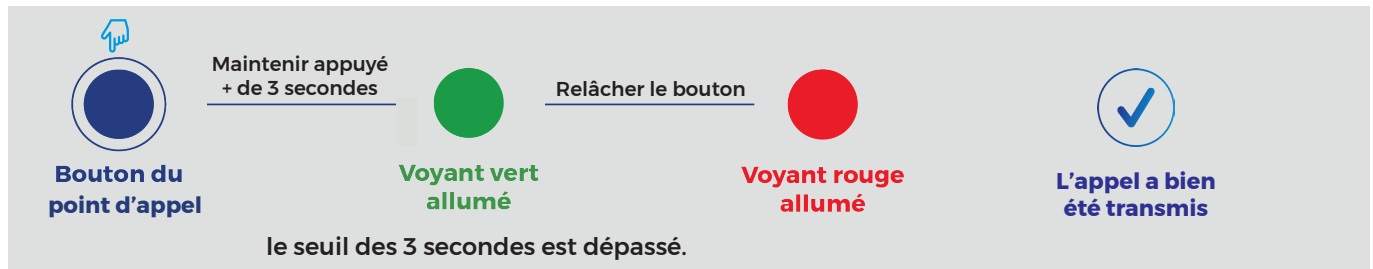
En cas d'absence prolongée de mouvements, le point d'appel passe automatiquement en veille.

Appel depuis un point d'appel résident



Le délai entre l'allumage du voyant rouge et celui du voyant vert peut atteindre quelques secondes. Si une balise de localisation est détectée lors de l'appel, l'information de localisation est également transmise.

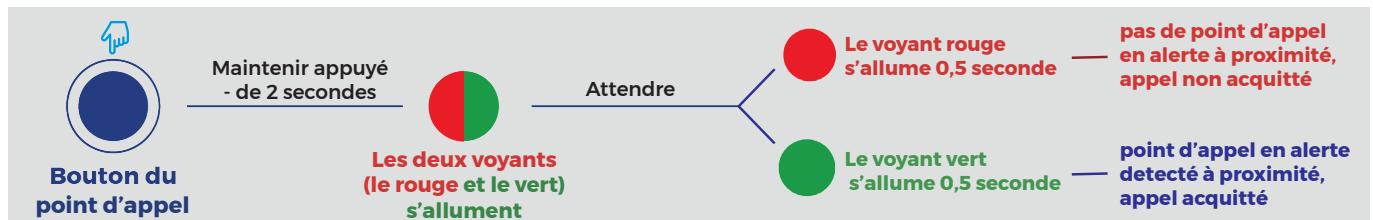
Appel d'assistance depuis un point d'appel personnel



Le badge d'acquiescement du personnel peut être utilisé pour demander de l'assistance. Si un point d'appel résident en alarme est détecté à proximité, les informations relatives à ce résident sont transmises avec l'appel d'assistance.

Si une balise de localisation est détectée lors de l'appel, l'information de localisation est également transmise.

Acquittement de proximité depuis un point d'appel personnel



Pour procéder à un acquittement de proximité positionner le badge personnel à moins d'un mètre du point d'appel résident.

Un appel d'assistance peut être acquitté par le badge qui l'a déclenché si le personnel a repris le contrôle de la situation, ou par le badge d'acquiescement d'un personnel arrivé en renfort. Tous les appels, qu'il soient déclenchés par un résident ou par un personnel, doivent être acquittés.



Surveillance de l'activité

Les points d'appel sont équipés d'un détecteur de mouvements. On peut être informé en cas d'inactivité (lorsqu'aucun mouvement n'est détecté pendant une durée personnalisable), ainsi qu'à la reprise de l'activité.



Localisation intra-établissement

Les appels résidents ainsi que les appels d'assistance du personnel peuvent être localisés au sein de l'établissement.



Niveau de pile

Le niveau de pile des points d'appel est indiqué lors de chaque transmission et peut être visualisé par le logiciel Serenea®.